

Arrêté N° 2021-05

L'administratrice provisoire de l'Université Lyon 2,

Vu le Code de l'éducation et notamment les articles L712-2, L613-3, L613-4, R613-32 et suivants relatifs à la validation des acquis de l'expérience par les établissements d'enseignement supérieur ;

Arrête :

Article 1 : Le jury de validation des acquis de l'expérience relatif au « **Master 2 Psychologie Sociale du Travail et des Organisations** », est constitué conformément au tableau joint au présent arrêté.

Article 2 : Le présent arrêté prend effet à sa date de signature.

Fait à Lyon, le 20 janvier 2021

L'administratrice provisoire de l'Université Lyon 2



Nathalie DOMPNIER

COMPOSITION DU JURY DE VALIDATION DES ACQUIS DE L'EXPERIENCE

ANNEE 2020 - 2021

Intitulé exact du diplôme :

Master 2 Psychologie sociale, du travail et des Organisations

	Nom, prénom	Qualité :
Président du jury	PHILIPPE SARNIN	Professeur des Universités
Enseignant-chercheur Titulaire	BRUNO CUVILLIER	Maître de conférences
Enseignant-chercheur Titulaire	ELSA LANEYRIE	Maître de conférences
Professionnel Titulaire	ANNE JAKOVLEFF	PROFESSIONNEL
Professionnel Titulaire	GHISLAINE POYARD BERGER	PROFESSIONNEL